



LA MISSION INDISPENSABLE

Le comptable devient un partenaire indispensable au dynamisme et au développement de votre activité.

Nous assurons vos obligations fiscales et déclaratives (TVA, TVS, IS, etc.).

La lettre de mission comptable est adaptée à chaque entreprise en fonction de sa taille et de ses besoins.

La tenue d'une comptabilité est obligatoire.

Nous sommes dans notre « Cœur de métier » pour répondre à toutes vos attentes comptables.

LES FONDAMENTAUX

1/ UNE BONNE TENUE DE VOS COMPTES



2/ UN ACCOMPAGNEMENT CONTRÔLÉ

3/ NOS RECOMMANDATIONS

ÉTAPE 1

Tenue de votre comptabilité et des différents « journaux »
Établissement des « grands livres ».

ÉTAPE 2

Révision comptable (vérification de l'absence d'anomalies), régularisation de fin d'exercice (provisions), arrêté du résultat définitif.

ÉTAPE 3

Préparation et/ou réalisation de vos déclarations obligatoires en fonction de la forme de votre entreprise et des options fiscales.

LES + ACTION EXPERTISE

LA LETTRE DE MISSION DÉFINIE ET RESPECTÉE
LA RIGUEUR DANS LES DÉCLARATIONS FISCALES ET SOCIALES
LA CONFIANCE DE NOS ÉQUIPES
UNE RÉACTIVITÉ DANS VOS CHOIX COMPTABLES

MISSION COMPTA

La stratégie de la bonne mission



Expert comptable et conseil



RETROUVEZ

toutes nos fiches dans nos cabinets
ou directement en ligne sur notre site Internet.

- 110, boulevard de Fontainebleau (RN 7) 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
- 135, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 57, Route d'Orléans - 91310 Montlhéry
- 39, rue Paul Claudel - 91000 Evry
- 58 bis, route de Corbeil - 91590 Baulne
- 80, rue Taitbout - 75009 Paris
- 36, rue Picpus - 75012 Paris

WWW.ACTIONEXPERTISE.FR

Tél. : 01 60 89 87 50
Fax : 01 64 96 74 89

